

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE
LE MARDI 26 AOÛT 2014, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU
795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-
Madeleine;
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le
Comité administratif.

Sont également présents :

Alain R. Roy, greffier;
Gabriel Michaud, directeur général.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 22 juillet 2014 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-08A (Administration générale), Partie 1, au 22 août 2014 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-08 (Administration générale), Partie 1, au 22 août 2014 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-08 (Administration et évaluation), Partie 2, au 22 août 2014 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-08 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 22 août 2014 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-08 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 22 août 2014 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-08 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 22 août 2014 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 176-14 – Municipalité de La Présentation;

- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 14-424 – Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-30-2 – Ville de Saint-Hyacinthe;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Carrières et sablières – Fonds régional – Distribution aux municipalités;
- 6-2 Services bancaires – Propositions – Suivi et recommandation;
- 6-3 Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations du Québec – Entente de gestion 2012-2014 – Financement du CLD Les Maskoutains – Avenant – Recommandation;
- 6-4 Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains – Image de marque – Campagne promotionnelle – Financement;
- 6-5 Service des cours d'eau – Budget 2015 – Planification – Recommandation;
- 6-6 Ressources humaines – Politique de rémunération – Finalisation;
- 6-7 Forum-2020 – Soirée d'accueil des nouveaux arrivants – 1^{er} octobre 2014 – Aide financière;
- 6-8 Comité administratif – Séance de septembre;
- 7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 14-08-160 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 2- SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2014 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

CA 14-08-161 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 22 juillet 2014 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-08A
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 AOÛT
2014 – APPROBATION**

CA 14-08-162

CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-08A (Administration générale), Partie 1, au 22 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 22 août 2014 déposé sous le numéro 01-08A, lequel totalise des dépenses au montant de 14 935,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-08
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 22 AOÛT
2014 – DÉPÔT**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-08 (Administration générale), Partie 1, daté au 22 août 2014, au montant de 997 489,02 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-08
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
22 AOÛT 2014 – DÉPÔT**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-08 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 22 août 2014, au montant de 52 324,49 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-08
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 22 AOÛT 2014 – DÉPÔT**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-08 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté du 22 août 2014, au montant de 7 955,00 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-08
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 22 AOÛT 2014 – DÉPÔT**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-08 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté du 22 août 2014, au montant de 66 832,97 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-08 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 22 AOÛT 2014 – DÉPÔT**

Les membres du Comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-08 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté du 22 août 2014, au montant de 6 037,46 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 176-14 – MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

CA 14-08-163

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 12 août 2014, le Conseil de la Municipalité de La Présentation a adopté le Règlement numéro 176-14 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 06-81, concernant les dispositions particulières applicables dans la zone H-125;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 8 juillet 2014 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le Règlement numéro 176-14 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 06-81, concernant les dispositions particulières applicables dans la zone H-125 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 14-424 – MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE**

CA 14-08-164

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 11 août 2014, le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a adopté le Règlement 14-424 modifiant le Règlement de zonage 09-370;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend de façon substantielle le projet de règlement soumis à la MRC et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 10 juillet 2014 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le Règlement 14-424 modifiant le Règlement de zonage 09-370 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-30-2 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 14-08-165

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 juillet 2014, le Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le Règlement numéro 350-30-2 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 8042-A-05;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur à l'aménagement, daté du 11 juillet 2014, selon lequel ledit règlement est conforme au Schéma d'aménagement révisé en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité Aménagement et Environnement formulée lors de la réunion du 16 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le Règlement numéro 350-30-2 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 8042-A-05 est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS**

CA 14-08-166

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par la directrice des finances et agente du personnel, en date du 1^{er} août 2014, accompagné d'un tableau des sommes à distribuer pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014, excluant les redevances provenant de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2014, au montant de 206 843,94 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par la directrice des finances et agente du personnel, daté du 1^{er} août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **SERVICES BANCAIRES - PROPOSITIONS - SUIVI ET RECOMMANDATION**

CA 14-08-167

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 22 juillet 2014, le comité administratif a recommandé au conseil de retenir l'offre de service déposée par Desjardins Entreprises, en date du 2 juillet 2014, sous réserve des modalités à convenir en fonction des inconvénients reliés à un changement d'institution financière, tel qu'il appert de la résolution CA 14-07-148;

CONSIDÉRANT le complément d'information soumis par Desjardins Entreprises, produit à la demande du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu:

QUE le comité administratif de la MRC se déclare satisfait des informations supplémentaires reçues de la part de Desjardins Entreprises, et confirme sa recommandation au conseil, telle qu'exprimée dans la résolution numéro CA 14-07-148, à savoir:

RETENIR l'offre de service déposée par Desjardins Entreprises, en date du 2 juillet 2014, et d'autoriser le directeur général à signer tout document en rapport avec la présente affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 6-3 **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS DU QUÉBEC – ENTENTE DE GESTION 2012-2014 – FINANCEMENT DU CLD LES MASKOUTAINS – AVENANT – RECOMMANDATION**

Référence est faite au projet d'avenant à l'entente de gestion, tel que présenté par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, mettant en œuvre une compression de 10 % au chapitre de la contribution totale maximale du ministre pour l'exercice financier 2014, telle qu'annoncée lors du dernier budget provincial.

Après discussion, il est convenu de laisser ce dossier en suspens, le temps d'attendre l'issue des représentations politiques à venir.

Point 6-4 **CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE LES MASKOUTAINS – IMAGE DE MARQUE – CAMPAGNE PROMOTIONNELLE – FINANCEMENT**

CA 14-08-168

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 10 avril 2013, le conseil de la MRC a accepté de verser une contribution financière importante pour l'élaboration d'une image *La grande région de Saint-Hyacinthe - Terre d'innovation*, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-04-110;

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 12 mars 2014, le conseil de la MRC a confirmé la contribution applicable aux 16 municipalités et a donné son accord de principe pour les contributions demandées pour les années 2015 et 2016, à la condition cependant qu'il y ait confirmation, en temps opportun, que le secteur privé contribue financièrement selon les paramètres indiqués à la planification budgétaire produite par la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains, tel qu'il appert de la résolution numéro 14-03-74;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement privé est en cours et qu'il y a des raisons de croire qu'elle connaîtra un succès à son terme, mais qu'il est prématuré pour le moment de signer le protocole d'entente avec la Chambre de commerce, vu l'attente du résultat final;

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il y a lieu de réserver la contribution financière de la MRC dans son prochain budget d'opération;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 20 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de:

RÉSERVER la somme de 31 895 \$ au budget 2015 (Partie 2), équivalant à la contribution financière de la MRC, conformément à la résolution numéro 13-04-110, et de reporter la signature du protocole d'entente une fois les résultats de la campagne de financement privée connus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 2 DU BUDGET

Point 6-5 **SERVICE DES COURS D'EAU – BUDGET 2015 –
PLANIFICATION – RECOMMANDATION**

CA 14-08-169

CONSIDÉRANT que, depuis la mise sur pied du service des cours d'eau, en janvier 2003, la structure et les effectifs du service ont évolué, notamment en fonction du nombre de demandes d'intervention et du nombre de kilomètres de travaux à effectuer année après année;

CONSIDÉRANT que, depuis 2013, le nombre de demandes et de kilomètres de cours d'eau à traiter est à la baisse, et qu'il est à prévoir que la situation va perdurer en 2015;

CONSIDÉRANT que cette situation est attribuable à plusieurs facteurs;

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la structure organisationnelle et les effectifs du service des cours d'eau, et ce, pour tenir compte de cette situation;

CONSIDÉRANT que, dans les circonstances, le comité administratif estime que le poste de technicien(ne) aux cours d'eau devrait être aboli et qu'un avis à cet effet devrait être donné à son titulaire actuel, et ce, en raison qu'il n'est plus requis selon les paramètres qui prévalaient au moment de sa création, la prise des relevés d'arpentage, la conception et la surveillance des travaux ne requérant plus la présence d'une personne à temps complet;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, datée du 25 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil:

D'ABOLIR le poste de technicien(ne) aux cours d'eau en date du 3 octobre 2014 et d'autoriser le versement de la prime de séparation stipulée à la clause 21 de la Politique des conditions de travail du personnel de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **RESSOURCES HUMAINES – POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION – FINALISATION**

CA 14-08-170

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 10 avril 2013, le conseil de la MRC a confié à monsieur Claude Gendron de la firme Gendron Conseil, un mandat relatif à l'enquête de rémunération et à la révision de la structure salariale de la MRC, à l'exception du poste de directeur général, tel qu'il appert de la résolution numéro 13-04-108;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de compléter l'exercice et de procéder à l'examen de la rémunération de ce dernier poste;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que ce mandat soit fait à l'externe et, de façon cohérente, il est approprié de confier ce mandat au même consultant qui a procédé à l'ensemble de l'enquête;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Claude Gendron de la firme Gendron Conseil, datée du 30 juillet 2014;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général, daté du 20 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE MANDATER monsieur Claude Gendron de la firme Gendron Conseil pour compléter l'enquête de rémunération et de révision de la structure salariale en y intégrant le poste de directeur général, pour un montant forfaitaire d'honoraires au montant de 1 480,00 \$, avant taxes, conformément à l'offre de service datée du 30 juillet 2014.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-130-00-411-00 (Autres services professionnels).

Le vote est demandé par le préfet.

EN FAVEUR: 4 élus

CONTRE: 1 élu

Le préfet s'abstient de voter.

ADOPTÉE SUR DIVISION / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **FORUM-2020 – SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS – 1^{ER} OCTOBRE 2014 – AIDE FINANCIÈRE**

CA 14-08-171

CONSIDÉRANT les mandats confiés à Forum-2020, particulièrement en matière d'immigration;

CONSIDÉRANT que Forum-2020 organise un événement régional pour l'accueil des nouveaux immigrants sur le territoire de la MRC, le 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC participe à cet événement;

CONSIDÉRANT le courriel de madame Ana Luisa Iturriaga, daté du 25 août 2014;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE CONFIRMER la participation de la MRC des Maskoutains comme partenaire pour l'organisation de l'événement régional prévu le 1^{er} octobre 2014 relativement à l'accueil des nouveaux immigrants et d'autoriser une contribution financière de 3 000 \$.

Les deniers sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire intitulé SUBVENTIONS À DES ORGANISMES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **COMITÉ ADMINISTRATIF – SÉANCE DE SEPTEMBRE**

CA 14-08-172 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE MODIFIER la date de la séance du comité administratif en la fixant au mardi 16 septembre 2014, à 18 h 30, à la salle du conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 14-08-173 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 8 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Alain R. Roy, greffier